

Alger, le 10 juillet 2026

À Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Par courriel : [communicationmtess@gmail.com](mailto:communicationmtess@gmail.com)

**Objet : Notification de l'affiliation de l'Union Algérienne des Services Publics à une organisation syndicale internationale, conformément à l'article 58 de la loi n° 23-02 relative à l'exercice du droit syndical**

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de l'article 58 de la loi n° 23-02 relative à l'exercice du droit syndical, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que **l'Union Algérienne des Services Publics** (UASP), affiliée à la Confédération Syndicale des Forces Productives (COSYFOP), a officiellement adhéré à Public Services International (PSI)<sup>1</sup>, à compter de la date du **29 juin 2026**, conformément à l'attestation délivrée par ladite organisation syndicale internationale.

Nous vous informons également que l'Union algérienne des services publics regroupe sous son égide plusieurs organisations syndicales du secteur des services publics, notamment des syndicats nationaux et sectoriels, des fédérations syndicales ainsi que des comités syndicaux. Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des organisations affiliées.

L'Union représente environ 5 000 adhérents sur l'ensemble du territoire national et est légalement représentée par son président, M. Raouf Mellal.

La présente notification vous est adressée afin de satisfaire à l'obligation d'information prévue par l'article 58 de la loi n° 23-02, et nous vous prions de bien vouloir en prendre acte et de procéder à son enregistrement dans les registres administratifs concernés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'Union Algérienne des Services Publics  
Le Président  
Raouf Mellal



<sup>1</sup> nternationale des Services Publics (PSI), Site officiel, disponible à l'adresse : <https://publicservices.international/?lang=fr>